



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DES DEUX RIVES

CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 24 JUILLET 2020

L'an deux mille vingt, le vingt quatre juillet à dix neuf heures, le Conseil Communautaire légalement convoqué par courrier du 17 juillet 2020, s'est réuni à la Halle Jean Baylet à VALENCE D'AGEN, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel BAYLET, Président de la Communauté de Communes des Deux Rives.

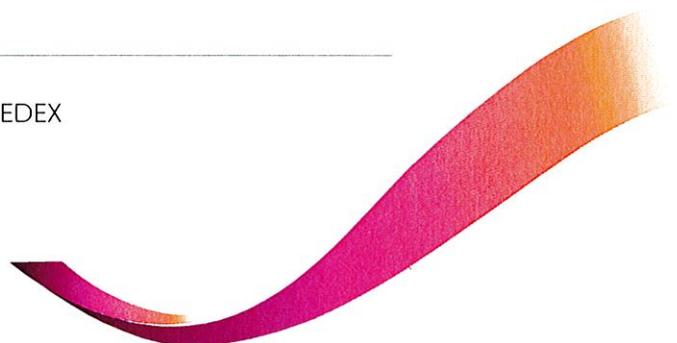
2020D7-1-63

OBJET : ADOPTION DU COMPTE DE GESTION 2019 POUR LE SPANC

Etaient présents :

Commune d'AUVILLAR	:	M. RENAUD Olivier (a donné pouvoir à JM MONESTES) M. MONESTES Jean-Michel
Commune de BARDIGUES	:	M. GIL Mathieu (représentant de M. MARTIN Henri)
Commune de CASTELSAGRAT	:	Mme FILLATRE Francine
Commune de CLERMONT SOUBIRAN	:	M. DEPASSE Guy
Commune de DONZAC	:	M. TERRENNE Jean-Paul (a donné pouvoir à E. GAILLARD) Mme GAILLARD Elisabeth
Commune de DUNES	:	M. ALARY Alain Mme BOUVIER Lina
Commune d'ESPALAIS	:	M. MOLLE Marcel
Commune de GASQUES	:	M. MERIEL Guy
Commune de GOLFECH	:	M. BENOIT Pascal Mme CHARPENTIER Pierrette
Commune de GOUDOURVILLE	:	M. BARROS Gérard M. BOUYAT Daniel
Commune de GRAYSSAS	:	Mme CLUCHIER Marie Christine
Commune de LAMAGISTERE	:	M. DOUSSON Bruno Mme VRECH Régine
Commune de LE PIN	:	M. RATTO Stéphan

2, RUE DU GÉNÉRAL VIDALOT 82403 VALENCE D'AGEN CEDEX
Tél. : 05.63.2992.00 – Fax : 05.63.2992.01
Site : <http://www.cc-deuxrives.fr>
Email : info@cc-deuxrives.fr



Commune de MALAUSE	:	Mme MAERTEN Marie Bernard M. MARTINAT Emmanuel
Commune de MANSONVILLE	:	M. BERTHET Christian
Commune de MERLES	:	M. SERGAS Serge
Commune de MONTJOI	:	M. EURGAL Christian
Commune de PERVILLE	:	M. DELFARIEL Eric
Commune de POMMEVIC	:	M. DELACHOUX Jean-Paul
Commune de SAINT ANTOINE	:	M. DUPUY Jean
Commune de SAINT CIRICE	:	M. BENVENUTO Raymond
Commune de SAINT CLAIR	:	M. BOUARD Louis (a donné pouvoir à L.MARCHIOL)
Commune de SAINT LOUP	:	M. REBEL Stéphane
Commune de SAINT MICHEL	:	M. DUPOUY Joël
Commune de SAINT PAUL D'ESPIS	:	M. MARCHIOL Lido
Commune de ST VINCENT LESPINASSE	:	M. BOYER Serge
Commune de SISTELS	:	M. BOISSEAU Christophe
Commune de VALENCE D'AGEN	:	M. BAYLET Jean Michel Mme LECORRE Christiane M. GROUSSOU Bernard Mme PERE Catherine (a donné pouvoir à B. GROUSSOU) M. ZANIN Daniel (a donné pouvoir à E. DELFARIEL) Mme LARROUSSINIE Francine (a donné pouvoir à C.LECORRE) M. LOPES Ernest (a donné pouvoir à L.BRU) Mme BRU Laetitia M. GIL Philippe (a donné pouvoir à M. GIL) Mme DUBOIS Corinne M. TOURNE Jacques Mme DARPARENS-GOUIFFES Valérie

Absents excusés :

/

Assistaient à la réunion :

M. BRAJOUX Pascal	:	Directeur Général des Services
Mme SOPETTI Joëlle	:	Rédacteur chef
Mme RUAMPS Laura	:	Rédacteur Principal 2ème classe
M. DEMAYA Laurent	:	Animateur Principal 1ère classe

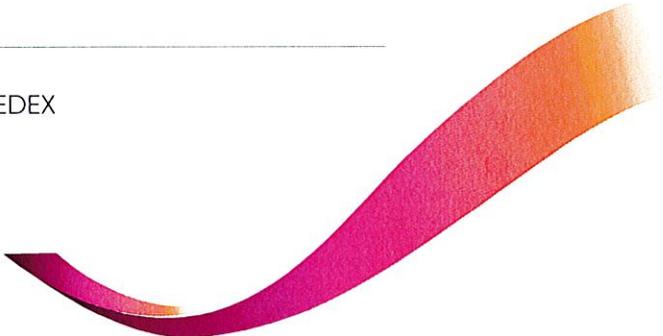
Madame Laëtitia BRU a été désignée Secrétaire de séance.

2, RUE DU GÉNÉRAL VIDALOT 82403 VALENCE D'AGEN CEDEX

Tél. : 05.63.2992.00 – Fax : 05.63.2992.01

Site : <http://www.cc-deuxrives.fr>

Email : info@cc-deuxrives.fr





DÉLIBÉRATION

De le Conseil Communautaire (1)

concernant l'approbation du COMPTE DE GESTION

dressé par Mme ABEMIA P. Claude, Receveur

Compte gestion 2019
SPARC

L'an deux mille vingt, le vingt quatre juillet à 19 heures,
le Conseil Communautaire (1) dûment convoqué, s'est réuni...

en session ordinaire, sous la présidence de M.

Nombre de conseillers communautaires (2) en exercice : 46

Date de convocation de le Conseil Communautaire (1) : 17/07/2020

Présents : MM. D. Bernard (pouvoir donné à J.M. Martin), J.M. Hennekes, H. Gil (représentant de H. Martin), F. Filatre, G. Depasse.

J.P. Terrence (pouvoir donné à E. Gaillard), E. Saillard, A. Alary, L. Bourcier, H. Helle, G. Feriel, P. Beroit, P. Charpentier, G. Barres, D. Bouyat, H.C. Cluchier, B. Dauwou, B. Vrech, S. Patta, H. Maerlens, E. Martinat, C. Berthet, S. Segab, C. Gargal, E. Deffriol, J.P. Delachaux, J. Dupuy, A. Benvenuto, L. Bourard (pouvoir donné à L. Marchiol), S. Rebel, J. Dupuy, L. Marchiol, S. Boyer, C. Bousseau, J.M. Baylet, Cleore, B. Groussou, C. Pere (pouvoir donné à B. Groussou), D. Zanin (pouvoir donné à E. Deffriol), F. Larrourie (pouvoir donné à C. Laore), E. Lopez (pouvoir donné à L. Bru), L. Bru, P. Gil (pouvoir donné à H. Gil), C. Dubois, J. Tourne, Duparens, Gouffes V

lesquels forment la majorité des membres en exercice.

Le Conseil Communautaire (1) :

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2019 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2019

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2019, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2019 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

— Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2019, par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part (3) ;

— ~~Demande à la juridiction financière, pour les motifs précédemment énoncés, d'exiger (3) :~~

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour expédition conforme :

Le Président



Jean Michel BAYLET

(1) Conseil municipal, comité ou commission administrative.
(2) Conseillers municipaux ou membres.
(3) Rayer la mention inutile.

AR PRÉFECTURE**ADOPTION DU COMPTE DE GESTION 2019 POUR LE SPANC**

Numéro de l'acte : 2020D7_1_63

Date de la décision : 24/07/2020

Identifiant unique de l'acte : 082-248200016-20200724-2020D7_1_63-DE

Acte transmis par : FURLAN Sophie

Collectivité emettrice : CC DEUX RIVES

Date de l'accusé de réception : 27/07/2020

Nature de l'acte : Délibérations

Matière de l'acte : Finances locales / Decisions budgetaires / débat d'orientations budgétaires

Document : [99_DE-082-248200016-20200724-2020D7_1_63-DE-1-1_1.pdf](#) (Document original)

Date de dépôt de l'acte : 27/07/2020 16:22:48

Date d'envoi de l'acte : 27/07/2020 16:23:43

Date de réception de l'AR : 27/07/2020 16:28:37